

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2016

PLFSS 2017 - (N° 4072)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 317

présenté par
Mme Michèle Delaunay

ARTICLE 45

À la fin de l'alinéa 48, substituer aux mots :

« ou de la prise en charge des soins urgents en application des articles L. 251-1 et L. 254-1 du code de l'action sociale et des familles »

les mots :

« en application de l'article L. 251-1 du code de l'action sociale et des familles ou de la prise en charge des soins urgents en application de l'article L. 254-1 du même code ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.